

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **salle des fêtes de Préaux**, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. MARMEY Frédéric, M. DUMONT Éric, Mme TOURNIER Aurélie, Mme CHAZOT Catherine, Mme ALLEMAND Josiane, M. CROS Maxime, M. FOUREL Jean-Philippe, Mme ALBUS Karine, Mme FAURIE Odile, Mme VANDENEYNE Myriam, M. LEYDIER Jean

Absents Excusés : Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. GACHE Raoul et M. OLLIVIER Frédéric

Secrétaire de séance : M. Jean LEYDIER

Mme MOURIER-DUVIGNAUD K a donné pouvoir à M. TOURNIER A. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. GACHE R. a donné pouvoir à M. LEYDIER J. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le maire ouvra la séance en présentant ses condoléances au nom du conseil municipal et du personnel communal à M. OLLIVIER Frédéric, conseiller municipal, pour le décès de son épouse Mme Violette OLLIVIER.

Il présente également ses meilleurs vœux de rétablissement à M. Raoul GACHE, conseiller municipal, absent, pour raison de santé.

Le compte rendu du conseil municipal du 31/07/2020 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner :

- demande située au lieu-dit 215 Route de Juvenet parcelle AE 95 de 2290 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

B - Local technique communal – démolition et reconstruction

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la destruction du local technique communal le 25 juin 2020 par un incendie.

Il précise qu'il a dû engager des démarches pour différents prestations et travaux comme, un diagnostic de la structure sur le hangar, un repérage amiante avant travaux sur le bâtiment détruit, la démolition du bâtiment détruit (hors soubassement maçonnerie), choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de reconstruction

Monsieur le maire précise qu'en raison de l'urgence et pour sécuriser les lieux les travaux de démolition ont été réalisés fin août. L'entreprise la moins disante DSN DUCOIN STE NOUVELLE de Saint Romain d'Ay a été retenue pour la mise en sécurité du site et la démolition du local pour un montant de travaux de 20555.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Entérine le choix de l'entreprise la moins disante DSN DUCOIN STE NOUVELLE pour la mise en sécurité du site et la démolition du local pour un montant de travaux de 20555.00 euros HT.
- autorise le maire à réaliser toutes les démarches administratives pour la démolition et la reconstruction du local technique communal (étude diagnostic, étude pour la reconstruction, travaux ect...)
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

C - Aménagement de traverse du village

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traverse du village.

Il précise qu'il a lancé deux consultations :

- la première pour la mise à jour d'un relevé topographique de 1998 du village.
- la seconde pour un diagnostic amiante des réseaux eaux-usées et eaux pluviales du village Grande Rue et Rue de la Boucherie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à réaliser toutes les démarches pour le lancement du projet d'aménagement de la traverse du village (étude diagnostic, étude technique, travaux ect...)
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

D - Décision modificative n°1 Budget principal 2020

M. le maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) Dépenses imprévues	- 9 400.00		
1641 (16) Emprunts en euros	+ 9 400.00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) Dépenses imprévues	- 3 200.00		
66111 (66) Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 200.00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget communal 2020 comme ci-dessus présentée
- Charge le maire de toutes les signatures utiles.

E - Mise en accessibilité PMR l'Eglise de Préaux- Travaux complémentaires Lot Maçonnerie

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'Entreprise de Maçonnerie BUFFAT Thierry de Préaux (07290) concernant des travaux complémentaires pour la mise en accessibilité de l'église de Préaux aux personnes à mobilité réduite d'un montant de 543.98 euros HT soit 652.78 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'Entreprise de Maçonnerie BUFFAT Thierry de Préaux (07290) concernant des travaux complémentaires pour la mise en accessibilité de l'église de Préaux aux personnes à mobilité réduite d'un montant de 543.98 euros HT soit 652.78 euros TTC

- Approuve la décision modificative n°2 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 – 121 Constructions	+ 660.00		
Bâtiment église			
020- Dépenses Imprévues	- 660,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

F - Ecole Publique de Préaux - Travaux de menuiserie dans la classe cycle 2

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'Entreprise de Menuiserie POINARD de Satillieu (07290) concernant des travaux de mise aux normes d'un garde-corps de la mezzanine de la classe de cycle 2 et de remplacement d'un vitrage du bureau de la direction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient le devis de l'entreprise de la Menuiserie POINARD de Satillieu (07290) concernant des travaux de mise aux normes du garde-corps de la mezzanine de la classe de cycle 2 pour un montant total de 4528.00 euros HT (remplacement du vitrage 110.00 euros HT, variante remplacement de l'ensemble des gardes corps 2064.00 euros HT et fabrication et pose d'escalier en pin de caroline 2354.00 euros HT)
- Charge Monsieur le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

G - CAUE 07 - « Fleurissement participatif envie d'expérimenter dans votre commune »

Monsieur le maire présente au conseil municipal la brochure reçue le 28/08/2020 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07) intitulée « Fleurissement participatif envie d'expérimenter dans votre commune ». Le CAUE propose d'accompagner les communes qui souhaitent, en 2021, expérimenter le fleurissement participatif en organisant :

- une rencontre en amont avec la municipalité et les techniciens communaux
- une présentation du projet sur le terrain avec les habitants en vue de préparer l'action
- un atelier pour élaborer finement le projet avec les habitants (choix des plantes, composition...)
- un suivi de l'opération.

Le maire précise que la commune a retourné le bulletin de candidature le 31/08/2020 au CAUE07 car le CAUE se propose d'accompagner pour l'année 2021 les 5 premières communes ayant retourné le bulletin de candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la candidature de la commune de Préaux pour le projet du CAUE « Fleurissement participatif envie d'expérimenter dans votre commune » en 2021
- Charge Monsieur le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce projet.

H - Syndicat Mixte de l'Ay et de l'Ozon - Rapport Annuel sur le Prix et Qualité du Service du SPANC – Exercice 2019

Le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Service (RPQS) de l'exercice 2019 du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Mixte de l'Ay et de l'Ozon.

Il précise que chaque conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC du Syndicat Mixte de l'Ay et de l'Ozon concernant l'exercice 2019.
- Charge le Maire de toutes les signatures utiles.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Divers

- Le maire informe le conseil municipal de l'embauche d'un agent contractuel Mme GIRAULT Karine dans le grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe au secrétariat de mairie pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an du 21/09/2020 au 20/09/2021.
Mme GIRAULT assurera des fonctions de Secrétaire de Mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures. L'intéressée est titulaire d'un BTS Bureautique et secrétariat et d'un BTS assistant de gestion
- Mme FAURIE Odile remercie la mairie pour les nids de poule bouchés au chemin de Pierreplate, mais elle fait part au conseil qu'il a été oublié la création de la coupe d'eau.
- Le maire informe le conseil qu'il va signer l'acte notarié pour l'achat de la parcelle BC 110 de 358 m² au lieu-dit Seyaret au prix de 10000 euros avec la famille Duclaux le mardi 29/09/2020 à 18 H chez Maître BECHETOILLE à Satillieu. Il rappelle que cette parcelle est dédiée à la création d'une place de stationnement qui manque au hameau.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,

Christian ROCHE